

Neutralité carbone / droit à la santé pour tous



SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 11/03/2020

Saisine liée :

ACCORD DE PARIS ET NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050 : COMMENT RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?

Séance plénière du 11 mars 2020 au CESE

Etaient au programme de la séance plénière du CESE le 11 mars :

Suites données à l'avis Climat-énergie : la France doit se donner les moyens - Avis sur les projets de SNBC et de PPE, rapporté par Guillaume Duval et Madeleine Charru, au nom de la section de l'environnement, présidée par Anne-Marie Ducroux

*Présentation du projet de résolution Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?, rapporté Michel Badré et Jean Jouzel, au nom de la section de l'environnement, avec une intervention de **Corinne Le Quéré**, présidente du Haut Conseil pour le Climat (HCC)*

*Présentation du projet de résolution L'hôpital au service du droit à la santé pour toutes et tous, présenté par Patrick Bernasconi, président du CESE, au nom du Bureau, avec une intervention du professeur **Stéphane Dauger**, chef du service de réanimation pédiatrique à l'hôpital Robert Debré, représentant du Collectif inter-hôpitaux.*

ACCORD DE PARIS ET NEUTRALITE CARBONE EN 2050 : COMMENT RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE ?

Le Haut conseil pour le climat (HCC), institution indépendante récemment mise en place par le Gouvernement pour renforcer les politiques climatiques de la France et en évaluer la cohérence, a publié en juin 2019 son premier rapport annuel Agir en cohérence avec les ambitions. Il porte sur le respect de la trajectoire de baisse des émissions de GES.

Conformément au décret de création du HCC, le Gouvernement a indiqué, dans un [rapport du 10 janvier 2020](#), au Parlement et au CESE, les suites qu'il entend donner au rapport du HCC.

C'est dans un exercice inédit, que le CESE analyse, à travers le projet de résolution préparée par la section de l'environnement, la réponse du gouvernement au rapport du HCC.

[Je consulte la résolution](#)

La résolution a été adoptée avec 145 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

L'HOPITAL AU SERVICE DU DROIT A LA SANTE POUR TOUTES ET TOUS

Patients sans médecin traitant, déserts médicaux, suractivité des urgences, manque de lits disponibles, renoncement aux soins, maltraitance des patients comme des soignants, perte de sens des métiers sont autant d'indicateurs d'une crise profonde au point que certains parlent d'un système de soins à bout de souffle en France. Alors que le système de soins français a pendant longtemps été considéré comme une référence, et à plus forte raison dans le contexte actuel de santé publique, l'inquiétude de nos concitoyens et concitoyennes se fait croissante vis-à-vis de la préservation du droit fondamental qu'est le droit à la santé.

Cette préoccupation croissante de la population se retrouve notamment dans la multiplication des pétitions citoyennes. Ainsi, après avoir mis en ligne une pétition intitulée « Il faut un plan d'urgence pour sauver l'hôpital public » qui a recueilli plus de 325.000 signatures, le collectif inter-hôpitaux a souhaité saisir le CESE de la question de la préservation de notre système de soins.

[Je consulte la résolution](#)

La résolution a été adoptée avec 146 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.